

Image not found or type unknown



Désabonnement de xxxxxxxx

Par **Chouchoua**, le **26/09/2015** à **00:51**

Bonjour, nous avons des difficultés financières actuellement (agiot++++, non payement du loyer ce mois ci...), mais je n'ai pas déposé de dossier de surendettement et ne souhaite pas en faire. Je fais des coupes drastiques dans notre budget et j'ai donc décider de résilier notre abonnement xxxxxx et xxxxxx.

Ce dernier ne nous a pas informé explicitement que nous pouvions resilier 1 mois avant la date anniversaire, comme le prévoit la nouvelle loi à cet effet.

Je leur ai donc envoyé une lettre avec AR citant l'article de loi correspondant, mais rien n'y fait, il maintienne l'arrêt de notre abonnement à août 2016. Quel recours ai-je? Y a t'il une loi qui sanctionne les organismes et entreprises qui enfoncent les gens en difficultés financières passagères?